PL 6276 - Résumé

Le projet de loi a pour objet d'approuver l'Accord de coopération concernant la navigation par satellite entre l’Union européenne et ses Etats membres et le Royaume de Norvège, signé le 22 septembre 2010, à Bruxelles.

Cet accord prévoit des activités de coopération en matière de spectre radioélectrique, d’installations au sol des GNSS européens, de sécurité, d’échange d’informations classifiées, de contrôle des exportations, du service public réglementé et de coopération internationale.

Cette coopération sera régie dans le respect de 5 principes:

1) L’utilisation de l’accord sur l’Espace Economique Européen (EEE) comme base de coopération. L’accord sur l’EEE n’englobe pas le domaine de la navigation par satellite. Le présent accord permet donc d’étendre les principes énoncés dans l’accord sur l’EEE à ce domaine.

2) La liberté de fournir des services de navigation par satellite sur les territoires des parties.

3) La liberté d’utiliser tous les services GALILEO et EGNOS, y compris le service public réglementé (PRS).

4) Une coopération sur les questions de sécurité liées au GNSS par l’adoption et l’application de mesures de sécurité équivalentes dans l’Union et la Norvège.

5) Le respect des obligations internationales en ce qui concerne les installations au sol des GNSS européens.